

Rapport d'évaluation

Plan d'action
L'ABEILLE GAILLARDE



Mars 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise L'ABEILLE GAILLARDE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

L'ABEILLE GAILLARDE			
Date d'adhésion au programme	04/10/2023	Date d'engagement dans le programme	01/02/2024
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	5 ans (2023-2028)		

Date de transmission du rapport de suivi	11/12/2025
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	02/2024-12/2025
Date de publication du rapport d'évaluation	03/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

L'analyse technique est assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).

Le document propose des points d'amélioration aux différentes étapes (état des lieux, plan d'action, suivi) qui ont pour vocation de guider la suite de la mise en œuvre ou le dépôt d'une nouvelle démarche d'engagement.

Table des matières

I.	Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....	4
I.1	Engagements préexistants	4
I.2	Synthèse des principaux enjeux identifiés par l'entreprise.....	4
I.3	Cadre mis en place et description des actions.....	5
II.	Evaluation	6
II.1	Synthèse de l'évaluation.....	6
II.1.1	Adéquation des informations fournies.....	6
II.1.2	Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3	Conclusion évaluative	6
III.	Recommandations	7
III.1	Recommandations relatives au caractère SMART du plan d'actions	7
III.1.1	Précision du plan d'action	7
III.1.2	Complément au plan d'action	7
III.2	Recommandations relatives à la mise en œuvre.....	7

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	27 Rue Léonce Bourliaguet 19100 Brive-la-Gaillarde
Secteurs d'activité	Prestation de services de biosurveillance de l'environnement par les abeilles. Production de miel, gelée royale, pollen et propolis.
Chiffre d'affaires	Non communiqué, microentreprise
Nombre d'employés	Microentreprise avec une seule personne
Site web de l'entreprise	https://www.labeillegaillarde.fr/

I.1 Engagements préexistants

Informations non renseignées par l'entreprise

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés par l'entreprise

En plus des impacts et dépendances indiqués, l'entreprise a identifié les opportunités suivantes :

- Meilleure performance opérationnelle
- Nouveaux marchés / produits / modèles économiques

Meilleure performance opérationnelle pour l'apiculteur (moins de temps passé, moins de déplacements, moins de dépenses en nourrissage et prophylaxie) – car des abeilles dans un environnement de biodiversité ont une alimentation qualitative et quantitative qui les rend autonomes de l'homme, comme elles l'ont démontré pendant 150 millions d'années.

Nouveaux marchés : aider les entreprises à réduire leur impact sur la biodiversité grâce à la biosurveillance par les abeilles : diagnostic de la biodiversité et de leurs polluants sur leurs espaces d'activités + recommandation d'actions adéquates.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Les activités apicoles et biosurveillance de l'Abeille Gaillarde en Nouvelle Aquitaine avec un site siège, des clients Entreprises et Collectivités en biosurveillance, et des ruchers d'études en biosurveillance.		
Durée et période prévues pour la mise en œuvre	5 ans (2023-2028)		
Nombre d'actions cœur de métier	2	Nombre d'actions complémentaires	0

Actions cœur de métier	1	Réduire l'empreinte carbone de mes déplacements professionnels
	2	Développer la biodiversité sur les territoires des entreprises & collectivités grâce à la biosurveillance de l'environnement par les abeilles.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les informations fournies par l'entreprise apparaissent globalement pertinentes et cohérentes, permettant de comprendre la logique du plan d'action, son suivi et les premiers résultats obtenus. Toutefois, elles pourraient être davantage détaillées pour améliorer l'évaluation globale, notamment en précisant les objectifs chiffrés, les résultats quantifiés, ainsi que les modalités concrètes de pilotage, d'implication des parties prenantes et de la démarche d'amélioration continue. Enfin, un complément d'information sur certains enjeux (comme les pollinisateurs sauvages), les moyens financiers et le planning prévisionnel renforcerait significativement la lisibilité et l'appréciation de l'efficacité du plan.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	A renforcer	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	A renforcer	A renforcer	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

Globalement, le plan d'action présenté apparaît cohérent avec l'activité de l'entreprise et ses capacités, avec deux actions cœur de métier directement dédiées à la biodiversité et répondant à des pressions majeures identifiées. Le suivi est assuré par la dirigeante avec un bilan annuel, et les actions disposent d'indicateurs d'avancement pertinents. Des parties prenantes externes, notamment scientifiques et partenaires du réseau de biosurveillance, ont été associées, et les moyens humains et techniques nécessaires semblent identifiés. Les premières actions ont été engagées et des résultats positifs sont évoqués.

Néanmoins, plusieurs éléments gagneraient à être précisés pour renforcer la lisibilité et l'évaluation du plan d'action. En particulier, l'absence d'objectifs chiffrés et de résultats quantifiés limite l'appréciation de l'impact réel des actions. Le pilotage, l'implication concrète des parties prenantes, ainsi que la démarche d'amélioration continue mériteraient d'être davantage détaillés. De même, certains enjeux et dépendances pourraient être complétés, et les moyens financiers explicités.

Enfin, pour la suite de sa mise en œuvre, il serait pertinent de préciser davantage le planning prévisionnel pour chaque action, d'intégrer des indicateurs mesurant les effets sur la biodiversité, et d'élargir le périmètre des actions afin de couvrir plus largement les enjeux identifiés, notamment en lien avec les pollinisateurs sauvages et la préservation de la flore environnante. Dans l'ensemble, ce premier plan constitue une base pertinente mais encore perfectible pour structurer la démarche biodiversité de l'entreprise.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations ci-après sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses nécessaires.

III.1 Recommandations relatives au caractère SMART du plan d'actions

III.1.1 Précision du plan d'action

L'entreprise est encouragée à préciser certains éléments de son plan d'action :

- Pour un prochain plan d'action, définir un objectif chiffré pour chacune des actions.
- Dans l'état des lieux, il manque l'enjeu d'équilibre des abeilles avec les pollinisateurs sauvages. La taille des ruchers et l'espèce d'abeille pourraient être précisés.
- Identifier les moyens financiers et les quantifier.
- Pour un prochain dossier, détailler davantage le pilotage de la mise en œuvre du plan d'action.
- Pour un prochain plan d'action, définir des indicateurs permettant, si pertinent, de mesurer directement ou indirectement le résultat de l'action sur la biodiversité ou sur ses facteurs de pression.
- En vue d'un prochain plan d'action, détailler davantage le processus d'évaluation et d'amélioration continue.
- En vue d'un prochain dossier, donner des détails sur l'implication des parties prenantes, c'est-à-dire comment ont-elles participé à la construction du plan d'action.
- Dans les dépendances, ajouter les services de régulation notamment climatique.
- Faire un résumé synthétique des enjeux dans le formulaire
- Pour un prochain plan d'action, ajouter une action en vue de préserver la flore environnante (qualité et diversité des plantes mellifères), en partenariat avec les acteurs locaux. Cette action serait en lien avec la piste d'action identifiée suivante "construction d'un réseau d'écologues, horticulteurs, pépiniéristes et paysagistes régionaux engagés pour la biodiversité". De manière globale, pour le deuxième plan d'action, il sera attendu de couvrir davantage de pression et d'enjeux.
- Lors d'un prochain dossier, préciser l'horizon temporel par action et indiquer un planning prévisionnel de réalisation.

III.1.2 Complément au plan d'action

Pour un prochain plan d'action, il semblerait intéressant d'ajouter une action en vue de préserver la flore environnante (qualité et diversité des plantes mellifères), en partenariat avec les acteurs locaux. Cette action serait en lien avec la piste d'action identifiée suivante "construction d'un réseau d'écologues, horticulteurs, pépiniéristes et paysagistes régionaux engagés pour la biodiversité".

De manière globale, pour le deuxième plan d'action, il sera attendu de couvrir davantage de pression et d'enjeux.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

L'entreprise est encouragée à préciser certains éléments dans le cadre du suivi de son plan d'action :

- Dans le prochain rapport de suivi, fournir davantage d'information sur l'implication des parties prenantes externes (fréquence et thèmes des réunions, participants) et leurs modalités d'implication (consultation, relecture d'un dossier, co-construction, acteur...).
- Décrire la démarche d'amélioration continue, c'est-à-dire comment l'entreprise s'ajuste avec les résultats obtenus sur ses indicateurs afin de respecter les objectifs fixés.

- Les objectifs étant indiqués comme atteints pour les deux actions, la suite prévue pour le plan est à préciser, notamment en termes d'objectif pour la durée restante du plan.
- Clarifier si la définition et l'objectif de l'action 2 ont été modifiés depuis le dépôt du plan d'action.

Fournir les valeurs des indicateurs de suivi définis.

Clarifier si l'offre de biosurveillance était déjà construite auparavant.